

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT
D'AVESNES**

COMMUNE DE LOUVROIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

OBJET

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

Convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CdG59) pour une mission de Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO) auprès du CCAS de Louvroil

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre 9h00, le Centre Communal d'Action Sociale de LOUVROIL, s'est réuni en session ordinaire, sous la vice-présidence de **Madame MENAGE Régine**, Vice-Présidente du C.C.A.S, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte du C.C.A.S conformément à la loi.

Etaients présents : Monsieur **LIBIER Michel**, Mesdames **MENAGE Régine**, **LIBIER Marie-Paule**, **DEBIEVRE Françoise**, **BOLTZ Josette**, **DUPOTY Martine**, **CETRA Liliane**, **ZAHAFI Hafida**,

Excusés : Messieurs **ASCONE Guiseppe**, **PIERARD Vincent**, Mesdames **DESCLAIN Patricia**, **BOUTAOUS Fabienne**,

Absents : Mesdames **HALABI Malika**, **CORNU Michelle**, Monsieur **HAUCH Claude**,

Formant la majorité des membres en exercice.

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par le Parlement européen et le Conseil le 27 Avril 2016 (UE 2016/679),

Vu la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

Vu l'article L452-40 du code général de la fonction publique, définissant les conditions d'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Nord dans le cadre de la convention de mise à disposition,

Considérant le règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, entré en vigueur **le 25 mai 2018** et imposant la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (RGPD ou DPO) dans les organismes publics ou autorités publiques traitant des données à caractère personnel,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Louvroil peut demander l'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et la mise à disposition d'un agent pour une mission de Délégué à la Protection des Données afin d'assurer la mise en conformité au RGPD de ses propres traitements de données à caractère personnel.

Le DPD mis à disposition par le Cdg59 intervient dans le respect des obligations de discrétion, de secret professionnel et dans le cadre des missions telles que prévues au RGPD, dont :

- Informer et conseiller les responsables de traitements ainsi que les agents ;
- Réaliser l'inventaire des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ;
- Evaluer les pratiques et accompagner à la mise en place de procédures ;
- Identifier les risques associés aux opérations de traitement et proposer, à ce titre, des mesures techniques et organisationnelles de réduction de ces risques ;
- Etablir une politique de protection des données personnelles et en vérifier le respect ;
- Contribuer à la diffusion d'une culture Informatique et Libertés au sein de l'établissement ;
- Assurer, en lien avec l'établissement, la gestion des relations avec les usagers sur les questions de données à caractère personnel ;
- Coopérer avec la CNIL et être le point de contact de celle-ci.

Le DPD du Cdg59 est obligatoirement associé de manière appropriée et en temps utile à tous les projets traitant des données à caractère personnel.

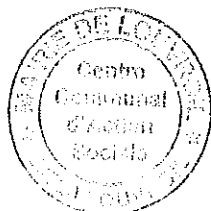
Le Président du CCAS de Louvroil s'engage à nommer de son côté, un Référent Local qui est l'interlocuteur privilégié du DPD du CDG59 et l'assiste dans ses missions.

La mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé est facturée par le Cdg59 sur la base d'un coût horaire de 50 Euros.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- D'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et le Centre communal d'Action Social de Louvroil, relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission de Délégué à la Protection des Données, dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la mission en conformité au RGPD ;
- D'inscrire les dépenses afférentes au budget du CCAS de Louvroil.

**Fait en séance le 24 novembre 2022, Pour copie conforme,
Ont signé les membres Présents Le Président du CCAS,
Guiseppe ASCONE**



Par délégation du président du CCAS
La vice-Présidente du CCAS
Mme Régine MENAGE

